

Commune de SOURDON

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de SOURDON

Séance ordinaire du 10 Juillet 2020

Convocation : le 06 Juillet 2020

Affichage : le 17 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 10 Juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky SZYROKI, Maire.

Présents : Mesdames Bérengère HOÛEN, Sylvie NORMAND et Messieurs Frédéric CAILLET, Léo DOYE, Jules DUFOURMANTELLE, Bruno MARTIN, Jean – François METRAL – CHARVET, Jacky SZYROKI, Vincent SZYROKI.

Représentés : M^r Guy TAHON par M^r Jacky SZYROKI

Absent(s) : M^r Hervé QUEQUET.

Secrétaire de la séance : M^{me} Sylvie NORMAND.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h40.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 18 Juin 2020 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

Élection des délégués des conseillers municipaux en vue des sénatoriales :

1. Mise en place du bureau électoral :

M^r Jacky SZYROKI, maire a ouvert la séance.

M^{me} Sylvie NORMAND a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 9 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Messieurs Jean – François METRAL – CHARVET, Bruno MARTIN, Léo DOYE et Jules DUFOURMANTELLE.

✂ Élection des délégués :

↳ Résultats du premier tour du scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	10
c. Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c – d)]	10
f. Majorité absolue	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DOYE Léo	10	Dix

↳ **Proclamation de l'élection des délégués :**

M^r DOYE Léo, né le 08 juillet 1999 à AMIENS. A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepté le mandat.

↳ **Élection des suppléants :**

↳ **Résultats du premier tour du scrutin :**

g. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
h. Nombre de votants (enveloppes déposées)	10
i. Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
j. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
k. Nombre de suffrages exprimés [b – (c – d)]	10
l. Majorité absolue	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. METRAL – CHARVET Jean - François	10	Dix
M. BRUNO MARTIN	10	Dix
M. SZYROKI Vincent	10	Dix

↳ **Proclamation de l'élection des suppléants :**

M^r METRAL – CHARVET Jean - François, né le 24 mai 1956 à PARIS 12^e. A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepté le mandat.

M^r MARTIN Bruno, né le 13 septembre 1958 à SOURDON. A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepté le mandat.

M^r SZYROKI Vincent, né le 17 janvier 1976 à AMIENS. A été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepté le mandat.

Comité des Fêtes :

M^r Frédéric CAILLET rappelle qu'il n'y a plus de Comité des Fêtes, que celui-ci est arrêté. Une réunion sera organisée afin de connaître si d'éventuels personnes seraient intéressés pour reprendre cette association.

La commission des fêtes organisera la fête du village en l'absence d'un comité des fêtes.

Fête du Village :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Fête du Village est maintenue le 2^e week-end de septembre soit le 12 et 13 septembre 2020.

M^r Vincent LEBLED organisera une paëlla le samedi 12 septembre 2020 au soir.

↳ **Réunion de Commissions des Fêtes :**

Une réunion de commission des fêtes est prévue fin juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à Sourdon,
Le 13 Juillet 2020

Le Maire,
Jacky SZYROKI